

Défi sans auto solo

15^e édition

18 au 24 septembre 2023

GUIDE DE COORDINATION



DÉFI SANS AUTO SOLO 2023

À PROPOS DU DÉFI SANS AUTO SOLO

Le Défi sans auto solo est une compétition gratuite et amicale entre les entreprises ainsi que les institutions québécoises sous le thème de la mobilité durable.

Son objectif est d'encourager le personnel et la communauté étudiante de la province à se rendre sur leur lieu de travail ou d'études en utilisant un ou plusieurs modes de transport durables le plus de fois possible pendant la semaine du Défi, soit du **18 au 24 septembre 2023**.

Les organisations qui obtiennent les meilleurs résultats se verront déclarées gagnantes dans leur région. Les personnes participantes, quant à elles, pourront gagner divers prix de participation.

LES MODES DE TRANSPORT DURABLES



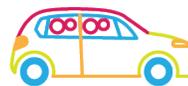
Transport actif (vélo, marche, course)

Pour intégrer l'activité physique aux déplacements quotidiens.



Transport collectif (autobus, métro, train)

Pour profiter du temps de déplacement pour lire ou travailler.



Covoiturage

Pour partager les coûts de déplacements et les effectuer en bonne compagnie.



Télétravail

Pour concilier travail et vie de famille ou réduire les déplacements aux heures de pointe.

POURQUOI PARTICIPER EN TANT QU'ORGANISATION?

- affirmer son engagement envers la mobilité durable;
- inciter les membres du personnel et/ou la communauté étudiante à essayer des modes de transport durables et les sensibiliser sur leurs bienfaits;
- récompenser les personnes qui utilisent déjà des modes de transport durables;
- obtenir des données tangibles sur les habitudes de déplacements des membres du personnel et/ou de la communauté étudiante (modes de transport utilisés, distances parcourues et émissions de gaz à effet de serre).

PARTICIPER AU DÉFI SANS AUTO SOLO

Pour faire partie de la compétition, une organisation doit d'abord désigner un coordonnateur ou une coordonnatrice qui veillera au bon déroulement interne du Défi sans auto solo. Cette personne devra inscrire l'organisation et faire la promotion du Défi à l'interne en encourageant les membres du personnel et/ou la communauté étudiante à participer lors de la semaine du Défi, qui aura lieu du 18 au 24 septembre 2023.

CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION 2022

Inscriptions
205
ORGANISATIONS

Distance
parcourue
207 266 KM

GES
épargnés
42 084 KG

INSCRIRE SON ORGANISATION

Organisation ayant participé en 2022

Si votre organisation a participé au Défi sans auto solo l'année dernière, le **même code d'organisation** peut être réutilisé, à condition de se connecter avec les identifiants utilisés en 2022.



Nouvelle inscription

Le coordonnateur ou la coordonnatrice doit remplir le **formulaire d'inscription** disponible en ligne en cliquant sur le bouton [Portail de coordination](#). Un code d'organisation sera automatiquement créé par la plateforme Web et sera disponible sous l'onglet Compte du portail de coordination. Ce code permettra aux membres du personnel et/ou à la communauté étudiante de s'affilier à votre organisation et de cumuler des points en son nom à la suite de leur inscription en tant que participant ou participante (ouverture des inscriptions à venir).

Conseils :

Choisissez une adresse courriel générale de votre organisation (ex. : info@votreorganisation.com) comme adresse principale car il ne sera pas possible de la modifier par la suite. Cela évitera de devoir créer un nouveau compte si vous relayez la coordination du Défi à un ou une collègue lors d'une édition future.

Utilisez votre courriel professionnel comme adresse de correspondance afin de recevoir directement les informations dans votre boîte courriel. Cette adresse peut être modifiée en tout temps par les personnes ayant accès au compte de l'organisation.



SE CLASSER DANS LA COMPÉTITION

Il y a **quatre critères** importants à considérer durant la compétition pour courir la chance de se classer parmi les meilleures organisations de sa région.

Taux de participation

le pourcentage d'employé·es ou d'étudiant·es qui participent au Défi.

Taux de transfert modal

le pourcentage d'employé·es ou d'étudiant·es qui ont comme mode de transport habituel l'auto solo et qui ont opté pour un mode de transport durable durant la semaine du Défi

Taux d'utilisation des modes de transport durables

le pourcentage d'employé·es ou d'étudiant·es ayant déjà pour habitude l'utilisation d'un mode de transport durable

Gaz à effet de serre épargnés

la quantité de GES épargnée par l'utilisation de modes de transport durables pendant la semaine du Défi (d'après l'outil de calcul du FAQDD).

En tant que coordonnateur ou coordonnatrice, vous aurez accès à la liste complète des personnes inscrites et affiliées à votre organisation à partir de votre tableau de bord. Vous pourrez suivre en temps réel la liste des utilisateurs et utilisatrices, le nombre de kilomètres parcourus, les gaz à effet de serre épargnés et le nombre de déplacements par mode de transport.



ÉTAPES À SUIVRE POUR ASSURER LE BON DÉROULEMENT DU DÉFI SANS AUTO SOLO

1	Nommer un coordonnateur ou une coordonnatrice	Juillet 2023
2	Procéder à l'inscription de votre organisation sur le portail de coordination	Juillet 2023
3	Promouvoir à l'interne la participation de son organisation au Défi sans auto solo à l'aide de la boîte à outils	Dès juillet 2023
4	Inviter les membres du personnel et/ou la communauté étudiante à s'inscrire et à tester l'application.	Début août 2023
5	Encourager les membres du personnel et/ou la communauté étudiante à participer au Défi.	Du 18 au 24 septembre 2023

IDÉES POUR PROMOUVOIR LE DÉFI SANS AUTO SOLO

Pensez à organiser un tirage supplémentaire à l'interne pour récompenser les personnes participantes.

Mettez en valeur les modes de transport accessibles depuis votre organisation et rappelez les incitatifs offerts aux membres du personnel et/ou à la communauté étudiante, s'il y a lieu.



FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Comment les membres du personnel et/ou la communauté étudiante de mon organisation peuvent participer au Défi sans auto solo?

À partir du début du mois d'août 2023, les personnes participantes pourront télécharger l'application mobile du Défi sans auto solo sur leur téléphone cellulaire. Elles devront ensuite utiliser le code d'organisation que vous leur aurez fourni afin de s'affilier à votre organisation. Chaque personne participante devra enregistrer ses déplacements dans l'application pour gagner des points et ainsi permettre à votre organisation de se classer parmi toutes celles inscrites à l'édition 2023.

Je n'arrive pas à choisir la région dans le formulaire d'inscription sur le portail de coordination. Que faire?

Il se pourrait que les paramètres de votre ordinateur de travail bloquent quelques fonctionnalités de notre site Web. Utilisez votre téléphone cellulaire ou votre ordinateur personnel pour inscrire votre organisation si vous rencontrez ce problème.

Les membres du personnel et/ou la communauté étudiante de mon organisation sont en télétravail ou télé-études. Puis-je quand même inscrire mon organisation au Défi sans auto solo?

Oui! Dans l'application, les personnes participantes peuvent inscrire la distance qu'elles auraient parcouru lors de déplacements domicile-travail ou domicile-études grâce au mode de transport durable Télétravail. Cette donnée permet de calculer les gaz à effet de serre épargnés par l'absence de déplacements. Tous les gestes comptent!

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Quels sont les types de déplacements éligibles pour participer au Défi sans auto solo?

Tous les déplacements quotidiens et utilitaires sont éligibles pour le Défi : les déplacements vers le lieu de travail ou d'études, vers l'épicerie, vers la garderie, etc.

Comment les membres du personnel et/ou la communauté étudiante de mon organisation peuvent remporter des prix?

Les personnes participantes doivent accomplir quelques actions pour remporter des prix. Pour ce faire, elles doivent :

- rejoindre le Défi sans auto solo sous l'onglet Défis de l'application mobile **AVANT** le 18 septembre 2023;
- réaliser le plus de déplacements que possible (minimum 10) en modes de transport durables durant la semaine du Défi;
- confirmer chaque déplacement sous l'onglet Déplacements pour gagner des points*;
- échanger ses points contre des bons de participation aux différents tirages dans la boutique de l'application.

***Lorsque le minimum de 10 déplacements est atteint, les personnes participantes obtiennent automatiquement 500 points DSA.**

Les personnes participantes auront jusqu'au 6 octobre 2023 pour échanger leurs points. Les tirages auront lieu la semaine suivante et les personnes gagnantes seront contactées directement par un employé ou une employée du centre de gestion des déplacements de sa région.

D'AUTRES QUESTIONS?

[FAQ DU DÉFI SANS AUTO SOLO](#)

[FAQ DE L'APPLICATION MOBILE](#)



WWW.DEFISANSAUTO.COM
ÉDITION 2023



WWW.ACGDQ.COM

118 Rue Radisson #6, Trois-Rivières, QC G9A 2C4
NEQ : 1166359530

Ce projet est réalisé grâce au soutien financier du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable – MobilisActions

Avec la participation financière de :

Québec



Desjardins



Hydro
Québec

brigil